

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 décembre 2011**

**DASES 2011 560G** : Subvention et convention avec l'association le Marché Solidaire (14e).

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-1, L 3411-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui propose d'attribuer à l'association « Le Marché Solidaire », dont le siège social est situé 12, rue de l'Eure (Paris 14<sup>ème</sup>), une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € au titre de 2011 pour le démarrage de son activité d'épicerie sociale menée en faveur de familles démunies du 14<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY au nom de la 6e commission ;

Délibère

Art.1 : Le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention avec « Le Marché Solidaire », » (numéro SIMPA 29 141 et numéro ASTRE X 09020), dont le siège social est situé 12, rue de l'Eure (Paris 14<sup>ème</sup>), dont le texte est joint à la présente délibération.

Art. 2.- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € est attribuée au titre de l'année 2011 à l'association « Le Marché solidaire» (numéro SIMPA 29 141 et numéro ASTRE X 09020), dont le siège social est situé 12, rue de l'Eure (Paris 14<sup>ème</sup>), pour le démarrage de son activité d'épicerie sociale pour des familles démunies du 14<sup>ème</sup> arrondissement.

Art. 3.- La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 17, rubrique 561, nature 6574 ligne DF 34018 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2011 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.